



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Monsieur le Président,

Les fédérations des Finances ont participé le vendredi 19 octobre à un groupe de travail du CNAS dédié aux délégations départementales de l'action sociale et aux missions des délégués départementaux. Il a été débattu notamment des questions suivantes :

- quelle définition des missions des délégués départementaux ?
- quelles missions doivent être dévolues aux délégations départementales à un moment où les ministres ont confirmé le maintien d'un réseau départemental ?

En parallèle, le projet de loi de finances présenté lors d'un CT Ministériel annonce 10 milliard d'euros d'économies ainsi que 2353 suppressions de poste dans les ministères de bercy.

Ce projet ne répond absolument pas aux exigences sociales des agents.

Pour les fédérations CGT et SOLIDAIRES FINANCES cette situation de crise impose une action sociale renforcée.

Des déclarations des Ministres, nous avons pris acte du maintien global des crédits dédiés à l'action sociale, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail et à la protection sociale complémentaire, également la réaffirmation du maintien d'un réseau départemental d'action sociale, nous ne manquerons pas de vous le rappeler.

Depuis plus d'un an, les personnels avec les organisations syndicales se sont mobilisés et vous ont fait part de leurs inquiétudes et exigences quant à l'avenir du réseau de l'action sociale.

Nos revendications n'ont pas changé, et ce n'est pas la soit-disant réorganisation liée à chorus qui nous fera changer de position.

Pour les fédérations CGT et SOLIDAIRES FINANCES, nous tenons à :

- maintenir le lien de proximité entre les délégations départementales et les agents en garantissant toutes ses prérogatives par une autonomie décisionnelle
- affirmer et garantir la mise en œuvre d'une action sociale de qualité
- assurer le circuit des aides pécuniaires au niveau départemental
- défendre les emplois dans le réseau de l'action sociale et en permettre l'accessibilité à tous les agents
- ne pas hiérarchiser l'action sociale en mettant les délégués sous une tutelle comptable ou administrative
- veiller et réclamer à ce que chorus se simplifie pour faciliter la tâche de la délégation sociale et des autres utilisateurs

Nous vous remercions